



Projet d'amélioration du climat scolaire : prévention du harcèlement

Dossier de presse

26 juin 2013



Le projet : une collaboration étroite



Un projet initié et coordonné par le CLPS-Bw,

Représenté par :

Monsieur Tanguy Stuckens, Président

Madame Maryline Nicolet, Coordinatrice

Mesdames Anne Geraets, Christine De Jode, Céline Houtain, Stéphanie Lizin, Marie-Noëlle Paris,
Chargées de projet



Un projet soutenu par la Province du Brabant wallon, représentée par

Monsieur Tanguy Stuckens, Député provincial

Un projet réalisé en collaboration étroite avec l'Université de Mons,
Faculté des sciences de l'éducation, Service de Sciences de la Famille,
représentée par

Monsieur le Professeur Willy LAHAYE ,
Messieurs Bruno Humbeeck et Frédéric Hardy,
formateurs en éducation familiale et chercheurs



Table des matières

1. Communiqué de presse
2. Initiative menée en Brabant wallon : amélioration du climat scolaire : prévention du harcèlement
3. Une école-pilote pour le projet : l'école communale de l'Orangerie
4. Annexes
 - Cahier de charges
 - Liste des écoles pilotes

Communiqué de presse

Contour de la problématique

Une majorité des élèves (52%) du fondamental disent qu'ils se sentent tout à fait bien à l'école et près de 37% plutôt bien. Même si un nombre d'élèves non négligeable (environ 11%) disent y être plutôt mal à l'aise (8,4%) ou « pas bien du tout » (2,7% des élèves)¹, **le climat scolaire reste positif pour une majorité d'enfants.**

Les victimes de harcèlement perçoivent plus négativement le climat scolaire dans toutes ses dimensions. L'enquête estime à 11-12% le taux d'élèves harcelés, ce harcèlement pouvant monter à 14% pour le seul harcèlement verbal et symbolique.

Une autre enquête interuniversitaire menée en 2000-2003² en Fédération Wallonie-Bruxelles relève de nombreuses formes de violences mineures dans les établissements secondaires : moqueries (56%), rumeurs malveillantes (33%), vols (22%), déprédations d'objets (15%), bagarres (25%) ; intimidations verbales (22%), insultes racistes (18%), insultes sexistes (11%).

Il convient de se rappeler les conséquences psychologiques, les conséquences en termes de santé mentale et les conséquences scolaires de ce ou ces harcèlements, telles qu'elles ont été mises en évidence par la recherche internationale³ : décrochage scolaire, absentéisme, perte d'image de soi, tendances dépressives et suicidaires à long terme. La recherche confirme aussi le fait que s'attaquer à la violence c'est s'attaquer à une série d'agressions de bas niveau, mais de grande répétition où s'associent, malgré des profils différents un nombre important de victimations hétérogènes.

Selon Benoit Galand⁴, des événements qui peuvent sembler mineurs, voire banals, mais qui sont répétés et qui se chronifient, semblent avoir un impact très fort sur le «climat» de l'école.

La cour de récréation est explicitement désignée comme un lieu d'expression de cette souffrance psychosociale vécue par les élèves en milieu scolaire⁵. La prévention de toutes les manifestations de violence scolaire entre pairs, qu'elles soient visibles ou invisibles, constitue donc un enjeu prioritaire pour de nombreuses écoles.

En Brabant wallon, un vaste projet coordonné par le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-Bw) et soutenu par la Province du Brabant wallon a débuté dans certaines écoles primaires et secondaires du territoire pour encourager **un climat scolaire positif pour tous.**

¹ DEBARBIEUX E., A l'école des enfants heureux enfin presque, Observatoire international de la violence à l'école pour Unicef France, mars 2011

² GALAND B., violences et adolescents, les fausses évidences, in Bruxelles Santé, N°spécial 2002, 53-61

³ voir par exemple Smith et alii, 1999 ; Blaya, 2006

⁴ GALAND B., violences et adolescents, les fausses évidences, in Bruxelles Santé, N°spécial 2002, 53-61

⁵ Humbeeck B., "de la relation co-éducative à la cite de l'éducation", 2012, Thèse de doctorat, Université de Rouen.

Suite à de nombreuses demandes d'accompagnement émanant des écoles, du secteur de l'aide à la jeunesse, des services de promotion de la santé à l'école et de l'extrascolaire, le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-Bw) présidé par Monsieur Tanguy Stuckens a proposé, en concertation avec la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Mons, représentée par Bruno Humbeeck et Frédéric Hardy, un projet visant à répondre à la nécessité d'intervenir dans le domaine de la violence scolaire en favorisant la régulation des cours de récréation et en donnant aux professionnels des outils d'intervention et de médiation adaptés aux caractéristiques particulières et à la complexité des situations vécues.

Le projet a débuté par deux conférences qui ont permis à de nombreux professionnels brabançons (près de 300 personnes) de mieux cerner la problématique. Par la suite, plusieurs temps de formation ont été organisés de mars à mai 2013 à Jodoigne, Wavre et Nivelles. De nombreux professionnels internes (directions, enseignants, éducateurs) et externes (services Accueil temps libre, AMO, services PMS/PSE) à l'école y ont participé.

A présent, **25 écoles** ont souhaité s'inscrire dans cette dynamique et **devenir écoles pilotes d'une recherche action**. La méthodologie sous-jacente suppose d'associer au dispositif d'intervention une démarche de recherche assumée par l'Université de Mons qui en assure une évaluation continue et permet de moduler l'intervention pratique en fonction des résultats de la recherche.

Le cadre de l'action

De manière opératoire, le projet est organisé en fonction de deux axes. Le premier vise à réguler la cour de récréation et s'appuie sur un ensemble de règles visant à contrôler la violence visible sur la cour de récréation en délimitant le territoire en zones. Le second axe vise plus spécifiquement à révéler et à contrôler les formes de violence invisible en proposant la mise en place d'espaces formels de médiation visant à résoudre les situations conflictuelles vécues pendant la récréation en s'appuyant sur les ressources du groupe.

La participation active des différents professionnels impliqués dans le processus est une modalité nécessaire au bon fonctionnement du projet. Le projet est ancré dans les principes de co-éducation poursuivant un intérêt d'y associer tous les professionnels concernés. La restauration d'un climat non violent permet aux acteurs scolaires de retisser un partenariat éducatif et permet également de renforcer des interactions entre l'école et la famille.

Concrètement

Ces écoles pilotes se sont engagées à poursuivre le projet au sein de leur établissement en tenant compte de leurs propres ressources internes et externes. Ce sont des écoles fondamentales et écoles secondaires de tous réseaux d'enseignement et toutes filières (général, technique/professionnel, spécialisé). Plusieurs étapes sont nécessaires à la mise en œuvre du projet : la sensibilisation de tous les acteurs impliqués, la régulation des cours de récréation, la formation aux techniques de médiation, la communication des règles ou encore l'intervention des professionnels et l'évaluation du projet.

L'accompagnement du dispositif par le CLPS-Bw et les deux chercheurs visent à terme à produire un recueil de pistes utiles pour toutes les écoles qui souhaitent se mettre en projet. Ce « **recueil de pistes** » sera édité et largement diffusé par la Province du Brabant wallon aux professionnels (écoles,

PO, PMS/PSE, secteur de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse, etc.). Il reprendra les différentes étapes du projet et pour chacune de celles-ci des outils concrets qui permettent aux écoles de s'autonomiser dans le projet (documents de référence sur la prévention du harcèlement à l'école ; les modalités de régulation des cours de récréation, les moyens d'exercer la médiation dans le fondamental et en secondaires, la communication autour des règles,...).

Parallèlement une **plate forme internet** « amélioration du climat scolaire : prévention du harcèlement » est mise en ligne sur le site du CLPS-Bw <http://www.clps-bw.be/sante-et-bien-etre-a-l-ecole/plate-forme-harcelement-a-lecole>.

Il comprend les documents de référence, outils pédagogiques, formations, documents d'évaluation utilisables pour la mise en œuvre concrète du projet au sein des établissements scolaires.

Pour asseoir le projet, la Province du Brabant wallon soutient ces écoles pilotes qui bénéficieront d'une **aide financière** pour implanter le projet. Cette aide est équivalente à 2*2h d'intervention assurée par les formateurs et chercheurs de l'Université de Mons.

Enfin, d'autres **formations** sont prévues et destinées aux professionnels brabançons qui n'ont pas encore eu l'occasion d'y assister. Elles se dérouleront les 3&4 octobre à Wavre, mais aussi à Braine-l'Alleud et à Jodoigne durant le 1^{er} trimestre 2014.

Par ce projet, le CLPS-Bw souhaite encourager de manière globale le bien-être des enfants et des jeunes en améliorant la qualité de vie dans le milieu scolaire et en y associant tous les professionnels concernés. Le cadre de la recherche-action permet une adaptation constante du projet pour être au plus proche des réalités du terrain et tenir compte des ressources internes et externes à l'école. Il est le témoignage d'une réelle collaboration entre le scientifique, le terrain et le soutien politique. A terme, le projet devrait permettre à d'autres écoles, grâce aux outils développés, d'initier cette démarche.

Plus d'infos

CLPS-Bw

Avenue Einstein, 4

1300 Wavre

010/62 17 62

info@clps-bw.be

www.clps-bw.be

Initiative menée en Brabant wallon : le projet d'amélioration du climat scolaire : prévention du harcèlement

Contours de la problématique

Le dispositif pédagogique proposé par le projet vise la prévention de toutes les formes de violence au sein de la cour de récréation. Il doit ainsi évidemment s'appuyer sur une définition précise et opératoire des concepts de violence visible et invisible qu'il envisage de prévenir.

La **violence visible** concerne toutes les formes d'agressivité manifestes qui, en portant atteinte aux personnes ou à leur biens, menacent leur sentiment de sécurité (coups, bagarres, insultes, vols). La violence invisible désigne, par contre, toutes les formes d'agressivité implicite ou symbolique qui visent l'exclusion, l'ostracisme ou le rejet et menacent le sujet dans l'expression de ses besoins psychosociaux (bullying, mobbing, racket, harcèlement, cyber-harcèlement).

La **violence invisible** est évidemment plus difficile à observer. Les recherches (Brandibas G. et coll., 2006, Bellon J.P., 2010) indiquent qu'elles touchent directement 15% des élèves du primaire (sous forme de rejet) et plus de 20% de ceux du secondaire (sous forme de harcèlement). Ces différentes formes de violence invisible sont par ailleurs en augmentation dans tous les établissements scolaires et leur fréquence apparaît indépendante du niveau socio-économique des élèves.

Ce sont celles-ci que nous cherchons à réduire dans le cadre de ce projet. Pour préciser notre cadre conceptuel, nous proposons ci-après de définir ce que sous-tendent les notions de harcèlement scolaire, de cyber-harcèlement, de racket, de mobbing (Heinenmann, 1969) et de bullying (Burk, 1924).

Le **bullying** définit un ensemble de petites attaques répétées et d'assauts incessants qui ont pour but de produire de l'agacement chez celui qui le subit tout en réduisant la tension de celui qui émet le comportement.

Le **mobbing** fait référence à la tendance, fréquemment observée dans les espèces sociales, des membres les plus forts du groupe à agresser de manière continue ou à rudoyer de manière répétée les sujets plus faibles ou malades au sein même de leur clan.

Le **racket** désigne plus précisément une stratégie acquisitive violente visant, en affirmant à partir d'agressions répétées et/ou de menaces continues une position de dominance, à contraindre le sujet dominé à se déposséder de ce qui lui appartient ou à l'obliger à payer un tribut en échange de sa sécurité.

Le **harcèlement scolaire** constitue une appellation générique qui regroupe les trois notions précédentes pour désigner plus précisément un pattern de comportements et/ou d'attitudes agressives mises en œuvre de manière répétitive par un ou plusieurs élève pour exclure ou humilier l'un d'entre eux et/ou s'installer par rapport à lui dans un rapport systématique de dominance.

Par ailleurs, le **cyber-harcèlement** s'apparente à une forme de cyberviolence caractérisée par sa répétition et sa durée. Cette dernière désigne toute forme d'utilisation de l'espace numérique qui, par l'humiliation, la menace, l'insulte, la rumeur, l'utilisation de textos agressifs ou à connotation sexuelle (sexto) ou la diffusion publique d'images intimes est de nature à porter atteinte au sujet qui en est victime. Le cyber-harcèlement apparaît le plus souvent comme une forme de caisse de résonance qui amplifie les effets du harcèlement.

La connaissance des mécanismes qui sous-tendent ces différentes formes de violence apparaît essentielle dès lors qu'il s'agit de mettre en place des stratégies préventives adaptées. Ces différentes formes de violence invisible s'inscrivent dans un rapport de domination et d'abus de pouvoir (F. Hardy, 2005), elles supposent la présence d'un public qui exerce une fonction active dans l'assignation identitaire et la légitimation du statut de chacun dans l'interaction harceleur-harcelé (on parlera de spectateurs) et impliquent l'inscription des différents protagonistes dans des scénarios à la fois figés et répétitifs qui se maintiennent dans le temps.

Déséquilibre des forces, répétition, volonté de nuire et relation triangulaire harceleur-harcelé-groupe des pairs constituent les composantes essentielles de la situation de harcèlement. C'est pour cela que le dispositif d'intervention doit nécessairement permettre à l'adulte de retrouver une position dominante au sein du groupe d'élève dont il a la charge. Il devra aussi, en tenant compte de la dimension répétitive de ce type de violence, veiller à dépasser le cadre d'une action ponctuelle pour ouvrir un espace récurrent d'intervention. Il s'attachera enfin à stimuler les mécanismes d'empathie au sein de la classe en tenant compte du rôle essentiel que les spectateurs – c'est-à-dire généralement l'ensemble du groupe classe – sont amenés à jouer dans l'interaction violente. C'est dans cette optique qu'il sera question, notamment dans le contexte des séances de médiation, de faire appel de manière opératoire à l'intelligence émotionnelle de chaque élève et à l'intelligence collective de la classe.

Objectif généraux et opératoires

L'objectif général du présent projet vise, de la maternelle au secondaire, à répondre à la nécessité d'intervenir dans le domaine de la violence scolaire en favorisant la régulation des cours de récréation et en donnant aux enseignants des outils d'intervention et de médiation adaptés aux caractéristiques particulières et à la complexité des situations de violence visibles et invisibles.

Cet objectif général s'appuie sur l'hypothèse que la cour de récréation constitue un lieu de « vacance » au sein duquel les comportements, les conduites et les attitudes conflictuelles entre enfants sont exacerbées par les rapports de domination-soumission qui s'imposent aux élèves chaque fois que le territoire sur lequel ils évoluent échappe au contrôle des adultes.

Dans cette optique, deux objectifs opératoires sont poursuivis dans le contexte de ce projet. Le premier vise à favoriser le contrôle des conduites et des comportements agressifs dans les cours de récréation en réorganisant son fonctionnement en fonction de règles précises. Le second, lié au premier, poursuit l'intention de permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe en ouvrant des espaces formels de médiation au sein desquels ils font appel à l'intelligence émotionnelle et collective de leurs élèves.

Objectifs du CLPS-Bw

La finalité du travail du CLPS-Bw dans le champ de la santé à l'école est l'amélioration de la santé des jeunes, dans le milieu scolaire. Pour ce faire, le CLPS-Bw a pour objectif de soutenir les acteurs de la santé à l'école dans leurs démarches de promotion de la santé globale et positive.

Stratégies envisagées et actions

Le CLPS-Bw initie un projet afin de mieux connaître et de mieux comprendre la problématique du harcèlement à l'école, pour ensuite envisager des pistes d'intervention concertées.

Ce projet s'articule en 3 temps, organisé en collaboration avec l'Université de Mons :

Des conférences (phase 1), suivies de formations (phase 2), qui permettent la mise en place de projets-pilote dans les écoles (phase 3).

Phase 1 : La conférence : « le harcèlement, parlons-en »

Conférencier : Bruno Humbeeck

La conférence visait à introduire le sujet, à établir les contours de la thématique du harcèlement dans le cadre scolaire et à envisager des pistes d'interventions issues d'une recherche-action menée à Charleroi. Celles-ci ont eu lieu les 19 octobre 2012 et 18 janvier 2013. Bruno Humbeeck, psychopédagogue, chercheur en travail social à l'Université de Mons, spécialiste de la thématique du harcèlement à l'école a partagé ses connaissances sur la problématique : d'où vient-elle ? Pourquoi en parle-t-on tant aujourd'hui ? Qui en sont les acteurs ? : harceleurs, harcelés, témoins ? Quelle est la place des intervenants scolaires ?

De nombreux intervenants se sont montrés intéressés : directions, enseignants, éducateurs, intervenants d'AMO, acteurs du monde de l'extra-scolaire, etc. Près de 300 personnes ont participé à ces deux conférences.

Phase 2 : les formations : « le harcèlement, formons-nous »

En 2013, plusieurs temps de formation ont été inscrits à l'agenda des professionnels. Ils sont destinés à créer collectivement des repères d'intervention et des stratégies concrètes de prévention à mettre en place au sein des établissements scolaires.

Ces formations ont lieu de façon délocalisées, afin de stimuler les intervenants à pouvoir rapidement (dès la formation) mettre en place des petites « cellules » locales de prévention au sein d'établissements scolaires.

Concrètement, les deux demi-journées de formations ont été animées par Monsieur Humbeek et Monsieur Frédéric Hardy, tous deux formateurs et chercheurs à l'Université de Mons. Elles ont eu lieu au courant du premier semestre 2013. Elles ont rassemblées une trentaine de professionnels par module.

A Jodoigne ; les 14+15/3/2013

A Wavre : les 18+25/ et 15+16/4

A Nivelles : les 22+23/4 et 6+13/5/2013.

De nouveaux modules de formation sont organisés pour soutenir la dynamique auprès des écoles qui ne sont pas encore en projet et qui le souhaiteraient. Ces formations auront lieu les 3&4 octobre à Wavre ainsi qu'à Braine-l'Alleud et à Jodoigne durant le premier trimestre 2014.

Phase 3 : la mise en place de projets de prévention du harcèlement à l'école

La troisième étape du projet consiste à accompagner les écoles désireuses dans la mise en œuvre concrète du projet. L'équipe de Messieurs Humbeek et Hardy et le CLPS-Bw soutiennent de façon individualisée les démarches de prévention initiées. Ils peuvent se rendre dans les écoles et soutenir le processus mis en place. Cette étape débute après les formations, de façon exploratoire durant le 1^{er} semestre 2013 et de façon plus intensive dès la rentrée scolaire 2013-2014.

Opérationnalisation du dispositif de prévention dans les écoles

De manière opératoire, le projet est organisé en fonction de deux axes. Le premier vise à **réguler la cour de récréation** et s'appuie sur un ensemble de règles visant à contrôler la violence visible sur la cour de récréation. Le second axe vise plus spécifiquement à révéler et à contrôler les formes de violence invisible en proposant **la mise en place d'espaces formels de médiation** visant à résoudre les situations conflictuelles vécues pendant la récréation et à réduire la souffrance psychosociale qui y est associée.

Axe 1 du projet : régulation des cours de récréation

Le premier axe du projet s'appuie sur le constat fait par les enseignants, les parents et les enfants eux-mêmes que la cour de récréation, telle qu'elle est généralement conçue, donne à chacun une impression de violence. Ce sentiment de violence est engendré par une configuration spatiale qui doit contenir de manière confuse, des enfants qui courent, des enfants qui marchent ou qui se tiennent immobiles et des enfants qui jouent au ballon. L'idée du présent projet est d'adapter la cour de récréation en réservant à chaque type d'activité, un lieu à la fois spécifiquement aménagé et clairement circonscrit.

Concrètement, il s'agit de diviser l'espace de récréation en trois territoires respectivement peints dans des couleurs différentes (vert, jaune et bleu). Pour les classes maternelles, un quatrième espace est prévu.

La cour de récréation tricolore comporte ainsi trois zones distinctes auxquelles correspondent des règles spécifiques. Il s'agit de règles faciles à comprendre pour les enfants et qui permettent à chacun de se livrer au type de jeu qu'il a choisi sans « encombrer » les autres ou « être gênés » par eux.

- Le premier espace (peint en vert) permet de jouer au ballon en courant. Cette zone est aménagée spécifiquement à cet effet (mini-buts de football, mini-paniers de basket). L'enseignant intervient pour stimuler la pratique d'un jeu et/ou faire appliquer les règles d'un sport.
- Le deuxième espace (peint en jaune) permet de « jouer en courant » mais il y est interdit de jouer au ballon. Au sein de cet espace, spécifiquement adapté (jeux de mouvements), l'enseignant intervient pour stimuler un jeu ou pour réguler les jeux de mouvements.
- Dans le troisième espace (peint en bleu), il est possible de « jouer sans courir ». Dans cette zone, l'enfant peut se livrer à des jeux en marchant, en s'installant autour de tables ou en étant assis sur des bancs. Dans cet espace il est interdit de courir ou d'importer des ballons. L'enseignant intervient dans cet espace pour stimuler des jeux sans mouvement (cartes, mini-jeux de société) ou pour participer aux conversations des enfants.

Les trois zones sont ainsi associées à trois règles (explicites, précises et valables pour un espace déterminé) suffisamment simples pour autoriser une sanction incontestable. Dans cet espace « tu peux courir avec un ballon », dans cette zone « tu peux courir sans ballon » et dans celle-ci, « tu ne peux pas courir ». Les enseignants ou les éducateurs sont amenés à sanctionner strictement et systématiquement les enfants qui ne respectent pas ces différentes règles en fonction de sanctions préétablies. Pour les autres comportements, il est davantage question de les envisager sous forme de normes et d'ouvrir dès lors des espaces de parole, strictement régulés en suivant les principes de la médiation, qui permettent de stimuler l'intelligence émotionnelle et collective du groupe.

Axe 2 du projet : médiation des interactions violentes au sein du groupe.

Le second axe du projet intervient de manière complémentaire au premier pour permettre à chaque enfant, de la maternelle à la sixième primaire, de disposer d'un moment de parole (entre 10 et 15 minutes juste après chaque récréation) au cours duquel il apprend à parler de ce qu'il vit et à gérer, sans violence, les conflits dans lesquels il est impliqué. Il s'agit concrètement d'aider les élèves dès la maternelle à identifier leurs émotions, à parler d'eux-mêmes. La médiation suppose en effet l'aptitude à évoquer ses propres besoins psychosociaux mis en difficultés dans la relation plutôt que d'accuser les comportements d'autrui. L'intention est donc de gérer pacifiquement les conflits. Le projet de prévention du harcèlement en milieu scolaire est né des demandes formulées par les professionnels au Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (CLPS-Bw). Ces professionnels pour la plupart des services de promotion de la santé à l'école (PMS et PSE) étaient désireux d'être accompagnés par le CLPS-Bw dans une démarche de réflexion pour faire face à des phénomènes de harcèlement entre enfants de plus en plus fréquents dans les écoles dans lesquels ces professionnels interviennent.

Ces bousculades, brimades, moqueries répétées devenaient une préoccupation des directions d'école et enseignants de plus en plus importante.

25 écoles du Brabant wallon sont inscrites comme écoles-pilotes,

cela signifie :

- **Bénéficiaire d'un accompagnement méthodologique à la mise en place du projet et du partenariat par le CLPS-BW et l'Université de Mons :**

Dans la mise en œuvre du projet, différentes étapes à co-construire sont nécessaires mais à adapter à la réalité locale de l'établissement scolaire. Cet accompagnement peut porter sur plusieurs étapes du projet :

Etape de sensibilisation : elle vise à sensibiliser et convaincre les partenaires internes et externes à l'école de prendre part au projet. Elle comprend d'une part des séances d'informations destinées au pouvoir organisateur des écoles (échevins, bourgmestres des communes, etc.), et d'autre part des séances d'information relative à la problématique et sa prise en charge, destinées à tous les partenaires intervenant au sein de l'école (direction, enseignants, éducateurs, PSE, PMS, AMO, écoles de devoirs, ATL, planning, personnel d'entretien, ...).

Etape de détermination des rôles : elle comprend la détermination des rôles des partenaires et la constitution d'un planning. Lorsque le groupe porteur est constitué, il s'agit de déterminer les rôles de chacun au sein du groupe. Une personne référente au projet se dégage, elle sert de courroie de transmission entre les différentes personnes impliquées dans le projet et est en lien avec le CLPS-Bw et les intervenants. Cette étape vise également à déterminer le planning des actions à venir.

Etape de régulation des cours de récréation : il s'agit de déterminer et visualiser les différentes zones de la cour de récréation et de les agencer de manière pertinente (en ce compris le mobilier et les modules de jeux), d'en dessiner les contours, de déterminer les règles.

Etape de communication : elle comprend la communication adaptée sur les nouvelles règles vers l'ensemble des élèves, les intervenants de l'école concernés et les parents. Il s'agit également de transmettre de l'information aux parents sur l'ensemble du projet et notamment, les règles instaurées et le processus de médiation.

Etape de médiation : elle détermine le processus de médiation (qui intervient, quand, avec quelle récurrence) ce qui va être mis en place en tenant compte de l'âge des enfants, du type d'infrastructures, des moyens disponibles.

Etape d'intervision pour les partenaires du projet: elle comprend des temps de concertation réguliers entre les professionnels impliqués pour évaluer la mise en place du projet et soutenir la communication au sein de l'école.

Etape d'évaluation du projet : il s'agit d'accompagner les écoles dans les questionnements autour de l'évaluation, sur base de critères proposés par l'Université de Mons (Professeur Willy Lahaye, Bruno Humbeeck, Frédéric Hardy et leur équipe), entre autres. L'ensemble des composantes du dispositif fait l'objet d'une évaluation formative, diagnostique et sommative (formation des enseignants, aménagement de la cour, régulation des récréations et gestion de la médiation à la suite des récréations). Un questionnaire de satisfaction des dispositifs est prévu afin d'évaluer le rapport des acteurs aux nouvelles dispositions. L'analyse de la satisfaction des dispositifs concerne l'équipe éducative, les élèves et leurs parents. Des entretiens ciblés sur chaque groupe d'acteurs sont nécessaires afin d'apprécier le vécu de l'expérience.

- **Bénéficiaire d'un soutien financier à la réalisation du projet**

Pour chacune des étapes, et en fonction des ressources internes et externes à l'école, les écoles-pilotes peuvent bénéficier d'un accompagnement par les ressources locales, le CLPS-Bw et/ou l'Université de Mons. Cet accompagnement peut prendre diverses formes et permet au CLPS-Bw d'avoir une vision globale du projet. Un cahier de charges spécifique pour bénéficier d'un appui par les chercheurs de l'Université de Mons est présenté en annexe (Cfr. annexe 1).

Pour les autres étapes qui demanderaient un soutien financier, les écoles peuvent faire appel aux organismes de formation tels que Union des Villes et des Communes Belges, Conseil de l'enseignement des communes et provinces (CECP), CECAFOC – formations de l'enseignement catholique en communauté française, etc.

Enfin, un **soutien financier** proposé par la Province du Brabant wallon est accordée aux écoles pilotes demandeuses pour l'équivalent de 2x2heures (60€/heure) d'accompagnement assuré par les deux formateurs.

- **Participer à la co-construction d'une plate-forme de prévention des violences à l'école sur le site internet du CLPS-Bw.**

Celle-ci comprend les documents de référence, outils pédagogiques, formations, documents d'évaluation utilisables pour la mise en œuvre concrète du projet au sein des établissements scolaires. Elle s'inspire des projets déjà menés ailleurs.

Des ressources sont déjà disponibles : <http://www.clps-bw.be/sante-et-bien-etre-a-l-ecole/plate-forme-harcèlement-a-lecole>.

Une foire aux questions (FAQ) sera constituée sur base des questions les plus fréquentes.

- **Participer à l'élaboration d'un « recueil de pistes ».**

Ce « recueil de pistes » reprendra des éléments recueillis au fur et à mesure de la recherche-action et dans le cadre de l'accompagnement des projets. Celui-ci permettra d'outiller l'ensemble des écoles qui souhaiteraient développer un projet de prévention du harcèlement à l'école. Il sera à terme un moyen de communication autour du projet et d'autonomisation des écoles qui souhaitent entamer ce projet. Ce « recueil de pistes » sera édité et largement diffusé aux professionnels du Brabant wallon (écoles, PO, PMS/PSE, secteur de l'aide à la jeunesse, de la jeunesse, etc.).

- **La contribution à la rédaction d'un ouvrage rédigé par l'Université de Mons**

Tout ce processus s'inscrit dans une démarche de recherche-action, qui sera relayé et décrit au sein d'un ouvrage rédigé par Monsieur Humbeeck et Frédéric Hardy et nourri des expériences réalisées en Brabant wallon, en comparaison avec une expérience menée dans le Hainaut et à Charleroi. Les acteurs participants et le CLPS-Bw seraient largement contributeurs de cet ouvrage.

Un rapport intermédiaire et un rapport final reprenant les différentes étapes du projet ainsi que son évaluation sont prévus.

BIBLIOGRAPHIE

Bellon J.P., Gardette B., « Harcèlement et brimades entre élèves – la face cachée de la violence scolaire. », 2010, Paris, Ed. Faber.

Blaya C. « School bullying : « un type de victimisation en milieu scolaire, définition et conséquences », 2002, Paris, Lharmattan

Blaya C. « Violences et maltraitances en milieu scolaire. » 2006, Paris, Armand Colin

Brandibas G., Dupont P., Leclercq D., « Le bullying, résultats d'une première étude sur un échantillon d'élèves du secondaire de l'enseignement de la communauté française de Belgique. », 2006, La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation, n°34

Burk F., « Teasing and bullying », Pedagogical Seminary, vol.4, 1897, pp. 336-371

Catheline N., « Harcèlement à l'école », 2008, Paris, Albin Michel

Debarbieux M. « La violence à l'école : Etat des lieux », 2006, Paris, ESF

Galand, B., Dernoncourt, O. & Mirzabekiantz, G., « Caractéristiques relationnelles et émotionnelles des auteurs et des victimes de violences à l'école. », 2009, Revue suisse des sciences de l'éducation, numéro thématique sur la violence à l'école, 31, 33-56.

Hardy F., « Vers la prévention des violences symboliques en éducation familiale et scolaire », actes du congrès « Fortalezas y debilidades de la familia en una sociedad en cambio » (pp.389-407), Las Palmas, 2005, éditions Ecca.

Heinneman P.P., « The nature of school mobbing », 1969, New York, Pergamon Press

Humbecq B., « de la relation co-éducative à la cité de l'éducation », 2012, Thèse de doctorat, Université de Rouen.

Humbecq B., Lahaye W., Balsamo A., Pourtois J.P., « Les relations école-famille : de la confrontation à la co-éducation », 2007, Revue des Sciences de l'éducation, Montréal, vol 12, n°7

Olweus D. « Aggression in the schools: bullies and whipping boys », 1978, Washington, Hemisphere Press.

Liens

- <http://www.agircontreharcelementalecole.gouv.fr/>
- <http://harcelement-entre-eleves.com/>
- Une éducation presque parfaite :
<http://telesambre.rtc.be/content/blogcategory/191/610/>

8 émissions sur le harcèlement et la discrimination à l'école primaire et secondaire

- Eduquons ensemble :
http://www.notele.be/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=293&Itemid=429



École communale
de l'Orangerie
et du Tilleul
Wavre

26 avril 2013

Prévention de la violence dans les cours de récréation

Un projet qui a du sens...

Les acteurs scolaires rencontrent très régulièrement des situations de « harcèlement » à l'école.

Dans notre établissement, nous sollicitons depuis deux ans l'aide de partenaires extérieures (Carrefour J, Info Familles, Equipe mobile de la CF, Service Jeunesse de la Police de Wavre,...) afin de mener des animations sur le thème de la violence au sens large, du harcèlement, du phénomène de bouc émissaire, etc.

Ce projet a pris vie suite à la participation à une matinée consacrée à la thématique du harcèlement à l'école avec Bruno Humbeeck (chercheur à l'Université de Mons).



La cour de récréation est explicitement désignée par la majorité des élèves comme le principal lieu d'expression de la souffrance psychosociale vécue par eux en milieu scolaire.

La deuxième étape fut une formation de deux jours sur l'aménagement des cours de récréation et de la médiation.

La rédaction de notre nouveau projet d'établissement met en exergue le choix de travailler l'axe éducatif au travers de la notion de respect ainsi que la communication.

En adéquation avec les différentes actions menées dans nos deux implantations (rédaction d'une charte d'école, d'un nouveau ROI, peinture de jeux au sol dans la cour de récréation,...), ce projet est en parfaite continuité.

Un travail en partenariat

Bruno Humbeeck et Frédéric Hardy mettent en avant l'importance que l'ensemble des intervenants concernés (parents, professeurs, accueillantes extra-scolaires, directions, PMS-PSE, et autres acteurs qui interviennent dans l'école) travaillent ensemble à la co-gestion de l'espace scolaire, pour développer au sein de l'école une alliance éducative.

Objectifs généraux et opératoires

L'objectif général du présent projet vise, de la maternelle au secondaire, à répondre à la nécessité d'intervenir dans le domaine de la violence en favorisant la régulation des cours de récréation et en donnant aux enseignants des outils d'intervention et de médiation adaptés aux caractéristiques particulières et à la complexité des situations de violence visibles et invisibles.

Deux objectifs opératoires sont poursuivis dans le contexte de ce projet. Le premier vise à favoriser le contrôle des conduites et des comportements agressifs dans les cours de récréation en réorganisant son fonctionnement en fonction de règles précises. Le second, lié au premier, poursuit l'intention de permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe en ouvrant des espaces formels de médiation au sein desquels ils font appel à l'intelligence émotionnelle et collective de leurs élèves.

Opérationnalisation du dispositif de prévention

Le projet est organisé en fonction de deux axes. Le premier vise à réguler la cour de récréation et s'appuie sur un ensemble de règles visant à contrôler la violence visible sur la cour de récréation. Le second axe vise plus spécifiquement à révéler et à contrôler les formes de violence invisible en proposant la mise en place d'espaces formels de médiation visant à résoudre les situations conflictuelles vécues pendant la récréation et à réduire la souffrance psychosociale qui y est associée.

Axe 1 : Régulation des cours de récréation

L'idée du présent projet est d'adapter la cour de récréation en réservant à chaque type d'activité un lieu à la fois spécifiquement aménagé et clairement circonscrit. Concrètement, il s'agit de diviser l'espace de récréation en deux ou trois territoires respectivement peints dans des couleurs différentes (vert, jaune et bleu).

La cour de récréation bicolore/tricolore comporte ainsi deux/trois zones distinctes auxquelles correspondent des règles spécifiques. Il s'agit de règles faciles à comprendre pour les enfants et qui permettent à chacun de se livrer au type de jeu qu'il a choisi sans « encombrer » les autres ou « être gênés » par eux.

Axe 2 : Médiation des interactions violentes au sein du groupe

Le second axe du projet intervient de manière complémentaire au premier pour permettre à chaque enfant, de la maternelle à la sixième primaire, de disposer d'un moment de parole au cours duquel il apprend à parler de ce qu'il vit et à gérer, sans violence, les conflits dans lesquels il est impliqué. Il s'agit concrètement d'aider les élèves dès la maternelle à identifier leurs émotions, à parler d'eux-mêmes. La médiation suppose en effet l'aptitude à évoquer ses propres besoins psychosociaux mis en difficultés dans la relation plutôt que d'accuser les comportements d'autrui. L'intention est donc de gérer pacifiquement les conflits.

Les temps forts

Phase 1 – Jeudi 2 mai 2013

Présentation du projet aux enseignants et de ses enjeux

Phase 2 – Jeudi 16 mai 2013

Rencontre avec tous les partenaires pour définir la méthodologie de l'intervention

Phase 3 – Juin 2013

Elaboration d'un plan de la cour de récréation et délimitation des deux/trois zones en respectant les habitudes de possession du territoire et les règles de fonctionnement

Phase 4 – Août 2013

Mise en œuvre du chantier + aménagements

Phase 5 – Septembre 2013

Elaboration d'un règlement
Diffusion du règlement

Phase 5 – Octobre 2013

Respect des règles
Mise en place des espaces de médiation

Partenaires :

- Ville de Wavre représentée par Mme Monfils, Echevin de l'IP
- Equipe éducative de l'école de l'Orangerie et du Tilleul
- Accueilantes extra-scolaires
- Nathalie Tollet (coordinatrice)
- AMO Carrefour J
- PSE + PMS
- CLPS -Bw
- B. Humbeeck et F. Hardy

Coût :



- 7 tables pique-nique rondes (4 +3)
Environ 469,00 € / pièce
 - Peintures pour le sol
- Séances complémentaires de supervision (+/- 600,00 € estimé)

Annexes

1. Liste des écoles pilotes

- Ecole communale d'Orbais
- École communale de Malèves
- Ecole Libre Jean Paul 2 à Perwez
- Ecole de Thorembais St Trond
- Ecole communale maternelle et primaire mixte d'Incourt
- Ecole communale mixte « les colibris », à la Hulpe
- Ecole Communale Fondamentale « les Coquerées » à Mousty (Ottignies),
- Ecole mixte de Profondsart (Wavre)
- Ecole sainte Lutgarde à Lasne
- Ecole communale de Tangissart
- Ecole communale fondamentale de Lauzelle (Ottignies-LLN),
- Ecole d'enseignement spécialisé Désiré Denuit à Lasne
- Ecole sainte Agnès à Rixensart
- École communale et primaire Fernand Vanbever à Grez-Doiceau
- Ecole communale de l'Orangerie à Wavre
- Collège Sainte-Gertrude à Nivelles
- Athénée royal de Nivelles
- Institut de l'enfant Jésus à Nivelles
- École communale de Clabecq
- Institut provincial des arts et métiers (IPAM (sous réserve d'acceptation)) à Nivelles
- Institut provincial d'enseignement secondaire (IPES) à Tubize
- Ecole St Jean de Genappe
- Ecole communale de Bornival
- Ecole communale les Pré vert de Lillois
- Institut de la Vallée Bailly à Braine-l'Alleud

2. Cahier de charges

Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Centre de Recherche en Inclusion Sociale (C.E.R.I.S.)

Service de Sciences de la Famille (Prof. W. LAHAYE)

Prévention de la violence dans les cours de récréation

Humbeeck B., Hardy F. (sous la dir. de Lahaye W.)

Phase III : cahier de charges



Phase III : Cinq séances indispensables pour implanter le projet :

Au sein de l'étape de sensibilisation :

1^{ère} séance : présentation du projet aux acteurs de terrain : équipe éducative, extra-scolaire, PMS, AMO... (1 à 2 heures)

2^{ème} séance : explication détaillée du projet et formation des acteurs de terrain aux principes de médiation (6 heures)

Au sein de l'étape de communication :

3^{ème} séance : présentation/explication du projet aux parents/suivi/bilan pour l'évaluation (3x 2 heures début/milieu/fin d'année scolaire)

Au sein de l'étape d'Intervision :

4^{ème} séance : intervision/suivi universitaire (6 heures)

Au sein de l'étape d'évaluation :

5^{ème} séance : présentation des résultats/ajustements/partage des pratiques issues des actions menées par les différentes écoles qui participent au projet (6 heures modulables)

La première séance est dispensée avec notre bonne volonté, les quatre suivantes coûtent 300 euros la séance, soit un total de 1200 euros + frais de déplacement.

Il s'agit d'un programme de base adaptable en fonction des ressources internes et externes pour que le projet puisse fonctionner correctement avec expertise et validation de l'Université. La cinquième séance sera le résultat d'un travail préalable de récolte et d'analyse des données pris en charge par l'Université.

Afin d'alléger le coût, il vous est possible de demander un financement pour deux séances dans le cadre des formations dont a droit un établissement scolaire via l'UVCB ou le CECP pour l'enseignement communal et le CECAFOC pour l'enseignement libre (cfr. Annexe 3).

Nous proposons ensuite des séances complémentaires à la demande (à 300 euros la séance, soit 6 heures) pour approfondir l'action menée et la pérenniser.

Bruno Humbeeck/Frédéric Hardy

Université de Mons